

**a.D.DE.V.A. 44**

Association Départementale de Défense  
des Victimes de l'Amiante  
[www.addeva44.fr](http://www.addeva44.fr)

St NAZAIRE le 01 06 2011

Aux Adhérents..es

Chers..es Amis..es,

L'heure est à l'action, dans tout le pays des initiatives sont prévues suite à la réunion du Conseil d'Administration de l'ANDEVA à VINCENNES du 28 05 2011, où notre représentant siégeait ce jour là.

### Pourquoi :

Cela se passe au niveau du Conseil d'Administration du FIVA ( Fonds d'Indemnisation intégrale aux Victimes de l'Amiante )

Le Gouvernement prépare un projet pour un nouveau fonctionnement du C.A du FIVA. Actuellement le C.A est composé de 22 Membres ( Etat, Medef, caisse de retraite Carsat, neuf Associations et Syndicats, un Président de la Cour de Cassation, deux Médecins )

Les payeurs : L'Etat, le Medef, la Carsat n'ont pas la majorité lors des votes, c'est pour cela que nous avons bien avancé pour l'indemnisation des Victimes ou des Ayants-droit.

L'ANDEVA à rencontré le Ministre de la Santé, ils veulent ( le Gouvernement ) « normaliser » l'institution, car le fonctionnement du FIVA leur est insupportable, pensez donc pour la première fois dans le monde paritaire, des Associations de défenses de Victimes entraînent dans le monde du partenariat social.

Les payeurs veulent reprendre la main avec le patronat. Le Ministre de la santé veut faire entrer au C.A du FIVA un plus grand nombre de représentants du MEDEF, « porte voix » des pollueurs et empoisonneurs.

Il est urgent de dire non, pas touche au C.A du FIVA, institution que nous avons eu tant de mal à faire mettre en place en 2002 ( manif en 2003 à Saint NAZAIRE en ce qui nous concerne ) pour que la société et en particulier les industriels de l'amiante et ceux qui l'ont utilisé sans protéger leur salariés ou la population, prennent leurs responsabilités et indemnisent les victimes ou les Ayant-droit. Aujourd'hui l'ADDEVA 44 comme toutes les Associations du réseau de l'ANDEVA, pour montrer notre mécontentement, celui des futures victimes, des victimes dont la santé pourrait s'aggraver, des Ayants-droit Conjoints survivants, enfants, petits enfants, et autres ascendants prend une initiative en URGENCE

- Pour contrer la volonté du Gouvernement qui veut porter par décret, des coups au FIVA fin juin.
- Pour dénoncer auprès du Sous Préfet de St Nazaire ce revirement de l'Etat vis-à-vis des victimes.

**Nous vous appelons à un rassemblement le Mercredi 15 juin 2011 à 14 h 30 à la Sous Préfecture de Saint NAZAIRE**

Le BUREAU

Roland HOTTELARD / Pr